NOUVELLE DÉMOCRATIE · PPE · GRÈCE · ARGENT PUBLIC

Maria Spyraki

Eurodéputée (2014-2024) — affaire Indemnités d'assistants parlementaires

RELAXÉS, NON-LIEU, PRESCRIPTION

Ils ont été poursuivis ou visés, et la justice les a mis hors de cause, ou n'a pas pu juger. On le dit aussi : c'est ça, montrer.

Ce qui est reproché

Après une enquête de l'OLAF, le Parquet européen a demandé en décembre 2022 la levée de son immunité pour fraude présumée liée à la rémunération de ses assistants et à des missions non effectuées. Le Parlement européen l'a levée en juin 2023 (408 voix pour, 150 contre). Elle avait remboursé les sommes jugées indues.

Où en est la justice

> **Le 8 février 2024, le Parquet européen a classé l'affaire.**

Source

PARQUET EUROPÉEN, COMMUNIQUÉ DU 8 FÉVRIER 2024

https://www.eppo.europa.eu/en/media/news/greece-eppo-dismisses-case-against-member-european-parliament-maria-spyraki
https://www.eppo.europa.eu/en/news/european-chief-prosecutor-requests-lifting-immunity-two-members-european-parliament

Notre règle : une affaire n'entre dans ce dossier que si une décision de justice, une procédure officielle ou un rapport public en atteste. Tant qu'une condamnation n'est pas définitive, la personne est présumée innocente. Quand quelqu'un est relaxé, on le dit aussi. État au 3 novembre 2026. Une erreur, une décision plus récente ? Écrivez à contact@partirealiste.fr, on corrige.
partirealiste.fr/scandales-europe